

The logo for Éco Entreprises Québec features the organization's name in a white, sans-serif font. The word 'Éco' is positioned above 'Entreprises', which is above 'Québec'. A white speech bubble shape is integrated into the design, with its tail pointing towards the bottom left corner.

Éco
Entreprises
Québec

La récupération
c'est notre affaire

The background of the top half of the page is a repeating pattern of circular icons in white on a grey background. The icons represent various aspects of industrial waste management and recycling, including factory buildings, recycling bins, recycling symbols, and recycling trucks.

Mémoire de ÉEQ sur le projet de modification du Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles 2015-2020

10 mai 2019

Mémoire no cmc1553457086

Tables des matières

Sommaire exécutif	3
Introduction	5
1. Une vision cohérente pour moderniser ensemble la collecte sélective municipale	8
2. Commentaires et recommandations à l'égard des mesures municipales proposées par la CMM dans le PMGMR modifié.....	9
3. Commentaires relatifs aux positions politiques prises par la CMM dans le cadre de la révision de son PMGMR	12
Conclusion	18

Sommaire exécutif

Éco Entreprises Québec (ÉEQ) est un organisme à but non lucratif privé représentant depuis 2005 les entreprises qui mettent sur le marché québécois des contenants, des emballages et des imprimés dans leur responsabilité de financer les coûts nets des services municipaux de collecte sélective efficaces et performants. Dans le cadre du régime de compensation québécois, les entreprises qui mettent sur le marché des contenants, des emballages et des imprimés (CEI) assument 100 % des coûts nets de la collecte sélective. Cela représente près de 150 M\$ pour la dernière année et 1,3 milliard de dollars depuis l'entrée en vigueur du régime de compensation.

Par ailleurs, à titre d'expert, ÉEQ optimise la chaîne de valeur de la collecte sélective et met en place des approches innovantes, dans une perspective de développement durable et d'économie circulaire.

La crise actuelle des marchés met en lumière les nombreux défis de la chaîne de valeur québécoise des matières recyclables, rappelant la résilience du système actuel de collecte sélective, mais soulignant les limites du régime de compensation. Soulignons qu'il n'y a ni obligation d'atteinte de résultats quant au taux de recyclage des matières, ni contrôle de la qualité de la matière à l'entrée ou à la sortie des centres de tri, ni processus de traçabilité de ces matières une fois triées. Le régime de compensation doit être modernisé, en passant notamment par un rôle élargi des entreprises à l'endroit de la gestion des matières recyclables, dans un but de favoriser la pérennité de la collecte sélective au Québec. Nous sommes persuadés que cette modernisation peut se dérouler dans un esprit d'ouverture et de collaboration avec les municipalités, les instances gouvernementales et les centres de tri.

ÉEQ constate que certaines mesures proposées dans ce projet d'amendement du PMGMR vont dans le sens d'une amélioration du régime de compensation et du système de collecte sélective. La volonté de rendre conditionnel l'octroi de contrats de traitement à l'existence d'un système de contrôle des matières sortantes pourra contribuer à l'amélioration de la performance de la collecte sélective. Cependant, les paramètres d'application de cette mesure devront être développés en concertation avec les entreprises du secteur.

L'application de mesures de contrôle des matières en bordure de rue constitue également une approche intéressante, à la portée des municipalités, afin d'améliorer le système. La contamination présente dans les bacs de récupération cause de nombreux impacts indésirables en centre de tri et peut même représenter une menace à la santé et la sécurité des trieurs et trieuses. ÉEQ travaille actuellement à identifier les meilleures approches pour réduire la contamination en bordure de rue.

Dans le projet de révision de son PMGMR, la CMM s'est prononcée également sur des enjeux ne relevant pas de sa compétence. ÉEQ constate que dans plusieurs cas, la CMM s'en remet au gouvernement du Québec afin de statuer sur les mesures à prendre à l'égard d'enjeux qui touchent toute la province. Nous sommes également d'avis que certains aspects doivent être réglés au niveau de la législation et de la réglementation provinciale, en concertation avec l'ensemble des parties prenantes, afin d'éviter une approche à la pièce qui pourrait entraîner de la confusion de la part du citoyen et créer de l'iniquité entre les parties concernées dans différentes municipalités. Les bannissements à l'échelle locale en sont un exemple.

ÉEQ reconnaît que les entreprises contributrices peuvent jouer un plus grand rôle dans la chaîne de valeur de la collecte sélective. Toutefois, il revient au citoyen de poser le bon geste de récupérer les contenants, emballages et imprimés. Ainsi, ÉEQ est en désaccord avec l'idée évoquée par la CMM que les entreprises paient pour la filière de l'élimination.

ÉEQ souscrit à l'objectif de promouvoir et soutenir l'écoconception des contenants, emballages et imprimés. D'une part, le Tarif de ÉEQ est un incitatif direct à la réduction à la source et à l'utilisation de matières davantage récupérées et recyclées. D'autre part, par diverses initiatives telles que OptimEco, ÉEQ soutient et accompagne les entreprises dans l'écoconception de leurs contenants, emballages et imprimés. En tant qu'expert en écoconception, ÉEQ sera heureux de partager son savoir-faire avec le gouvernement pour engager encore plus loin les producteurs dans cette direction. Par ailleurs, l'emphase qui est mise sur la réduction des impacts des contenants et emballages de plastique sera maintenue par ÉEQ, en poursuivant par exemple le soutien au développement de l'industrie du recyclage moléculaire au Québec.

Le plan Verre l'innovation a démontré la possibilité de produire un verre de qualité à partir de la collecte sélective pêle-mêle. La feuille de route proposée par ÉEQ permettra de soutenir les marchés locaux, incluant la refonte de verre en nouvelles bouteilles, et fournira une solution non pas pour une partie des contenants et bouteilles de verre, mais bien pour 100 % du verre de la collecte sélective au Québec. ÉEQ est défavorable à l'élargissement du système de consigne, qui viendrait fragiliser encore davantage le système de collecte sélective, au lieu de contribuer à l'optimiser.

Le succès de la collecte sélective et, plus largement, de la réduction des impacts environnementaux des contenants, emballages et imprimés repose sur la responsabilisation de tous les intervenants de la chaîne de valeur. À ce titre, il ne faut pas oublier le rôle fondamental du citoyen; nous nous devons ainsi collectivement de redoubler les efforts mis en information, sensibilisation et éducation. Néanmoins, c'est au citoyen à qui il reviendra toujours de poser – ou non – le bon geste, et qui devra ainsi, en toute logique, en assumer les conséquences environnementales et financières.

Introduction

ÉEQ est un organisme à but non lucratif privé représentant depuis 2005 les entreprises qui mettent sur le marché québécois des contenants, des emballages et des imprimés dans leur responsabilité de financer les coûts des services municipaux de collecte sélective efficace et performante. Dans le cadre du régime de compensation québécois, les entreprises qui mettent sur le marché des contenants, des emballages et des imprimés (CEI) assument 100 % des coûts nets efficaces et performants de la collecte sélective. Cela représente près de 150 M\$ pour la dernière année et 1,3 milliard de dollars depuis l'entrée en vigueur du régime de compensation.

3 400
ENTREPRISES
CONTRIBUTRICES

Par ailleurs, à titre d'expert, ÉEQ optimise la chaîne de valeur de la collecte sélective et met en place des approches innovantes, dans une perspective de développement durable et d'économie circulaire.

LES OBJECTIFS DU CHANTIER DES MEILLEURES PRATIQUES

**OBTENIR UN
MEILLEUR RAPPORT
QUALITÉ-PRIX**

**AUGMENTER LA
QUANTITÉ DES MATIÈRES
RÉCUPÉRÉES**

**AMÉLIORER
LA QUALITÉ DES MATIÈRES
RÉCUPÉRÉES**

**AMÉLIORER LE SERVICE
AUX CITOYENS**

Les organismes municipaux sont des partenaires de premier plan de ÉEQ

L'équipe du Service aux municipalités pilote le Chantier des meilleures pratiques, qui vise l'optimisation de la collecte sélective en offrant aux municipalités de l'accompagnement personnalisé, en organisant des ateliers d'échanges et en publiant des outils sur les meilleures pratiques en collecte sélective.

Depuis cinq ans, ÉEQ a organisé plus de 40 ateliers partout à travers le Québec, réunissant plus de 500 intervenants municipaux. Des gestionnaires municipaux et des élus de la CMM ont participé à 17 d'entre eux. ÉEQ a également organisé l'automne dernier le tout premier atelier pour les 10 villes les plus peuplées du Québec. Cet événement de deux jours a permis d'aborder des enjeux de la collecte sélective propres aux grandes villes. Quatre municipalités du territoire de la CMM y ont participé : Laval, Longueuil, Terrebonne et Montréal.

ÉEQ réalise un nombre croissant d'accompagnements municipaux. Plusieurs organismes municipaux ont ainsi bénéficié de l'expertise de ÉEQ pour améliorer leur collecte sélective et réaliser des économies appréciables. Depuis quatre ans, une quinzaine d'accompagnements ont été réalisés auprès des villes et MRC du territoire de la CMM.

ÉEQ est également un partenaire de longue date des municipalités dans plusieurs projets spéciaux : implantation de la collecte du polystyrène en écocentre à LaSalle, conception de sacs réutilisables avec la CMM, évaluation des retombées de la tarification incitative à Beaconsfield, intégration de critères de performance pour le nouveau centre de tri de Lachine, bonification du devis d'appel d'offres avec la MRC de la Vallée-du-Richelieu, optimisation des routes de collecte à Laval, etc.

ÉEQ, acteur de premier plan de la chaîne de valeur du recyclage

Au cours des dernières années, ÉEQ a investi sur une base volontaire près de 35 millions de dollars dans l'optimisation de la chaîne de valeur.

Récemment, les investissements privés de ÉEQ de plus de 12 millions de dollars dans le plan Verre l'innovation ont rappelé qu'il est possible de produire un verre de qualité à partir de la collecte sélective. Les projets pilotes dans cinq centres de tri visaient à tester des équipements de pointe pour le tri et le traitement du verre. Ceux-ci ont permis de constater qu'il existe une solution pour recycler 100 % du verre issu de la collecte sélective.

Un des centres de tri ayant participé au plan Verre l'innovation est d'ailleurs situé sur le territoire de la CMM, à Terrebonne (Tricentris). Le rapport exhaustif de 70 pages publié en février 2019 contient 18 recommandations présentant les solutions qui permettront aux centres de tri du Québec de livrer du verre d'une pureté inégalée, répondant aux besoins des conditionneurs et des recycleurs.



ÉEQ a par ailleurs fait don d'équipements de pointe pour le verre – un investissement de 2,5 millions de dollars – qui seront intégrés au processus de tri du nouveau centre de tri de Montréal, à Lachine. La mise en activité de ce nouveau centre de tri, d'une capacité annuelle de 100 000 tonnes de matières recyclables, aura lieu d'ici la fin de l'année.

Le Programme pour la récupération hors foyer est un autre bel exemple de partenariat réussi entre ÉEQ, le gouvernement et les municipalités. L'aide financière de quelque 10 millions de dollars qui a été versée à parts égales par ÉEQ et le Fonds vert a permis aux

municipalités de partout au Québec d'installer près de 20 000 équipements de récupération hors foyer. Grâce à ces équipements, chaque année, c'est plus de 6 000 tonnes de matières recyclables qui sont récupérées. Le gouvernement a récemment annoncé l'ajout de 7,5 millions de dollars pour développer encore davantage la desserte hors foyer.

À titre d'expert, ÉEQ est sollicité au Québec et à l'international pour partager sa vision de la collecte sélective et sur les solutions à apporter aux enjeux actuels. Par exemple, au cours des dernières semaines, ÉEQ a été invité à se prononcer comme expert à plusieurs reprises, que ce soit par le Maine Department of Environmental Protection et la Maine Resource Recovery Association, par EXPRA (l'association de responsabilité élargie des producteurs basée à Bruxelles) ou encore par le Comité permanent de l'environnement et du développement durable de la Chambre des communes du Canada. Plus près de nous, le 26 avril dernier, la PDG de ÉEQ acceptait l'invitation du ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, monsieur Benoit Charrette, de faire partie du groupe de huit intervenants formant le Comité d'action pour la modernisation de l'industrie de la récupération et du recyclage.



1. Une vision cohérente pour moderniser ensemble la collecte sélective municipale

La fermeture du marché chinois, annoncée en 2017, a engendré en 2018 une crise internationale qui n'a pas épargné le Québec. Cette crise a mis en lumière les nombreux défis de la chaîne de valeur québécoise des matières recyclables, soulignant la résilience du système actuel de collecte sélective, magnifiant également les enjeux auxquels il est confronté, de même que les limites du régime de compensation.

Rappelons que dans le régime de compensation actuel, il n'y pas d'obligation d'atteinte de résultats quant au taux de recyclage des matières, ni au contrôle de la qualité de la matière à l'entrée ou à la sortie des centres de tri, ni aucun processus de traçabilité de ces matières une fois triées. ÉEQ est d'avis que le régime de compensation doit être revu et modernisé afin de répondre aux nouveaux défis de l'industrie du recyclage et pour pérenniser la collecte sélective au Québec. Ceci passe notamment par un rôle élargi des entreprises à l'endroit de la gestion des matières recyclables. Nous sommes persuadés que cette modernisation peut se dérouler dans un esprit d'ouverture et de collaboration avec les municipalités, les instances gouvernementales et les centres de tri.

Il sera également opportun pour le gouvernement de reconnaître l'industrie du recyclage comme étant un secteur économique créateur de richesse, dont la modernisation devra nécessairement passer par le développement d'un réel modèle d'affaires qui misera sur l'innovation et l'économie circulaire. Nous devons sortir du modèle du siècle dernier, et ÉEQ souhaite jouer un rôle actif dans cette transformation.

2. Commentaires et recommandations à l'égard des mesures municipales proposées par la CMM dans le PMGMR modifié

2.1. Commentaire relatif à la mesure proposée no 11A d'« octroyer des contrats de traitement des matières recyclables aux seuls centres de tri québécois dotés d'un système de contrôle des matières sortantes »

Au Québec, les exigences de performance sont volontaires et laissées à la discrétion des municipalités qui peuvent choisir, ou non, de les intégrer à leurs devis d'appel d'offres. Ces dernières années, ÉEQ a accompagné plusieurs municipalités dans leur réflexion sur les critères à intégrer à leurs devis d'appel d'offres, dont la ville de Montréal pour son centre de tri de Lachine. Cependant, force est de constater que peu de municipalités intègrent ce type d'indicateurs, et ce, même si des centres de tri québécois sont déjà en mesure de répondre à des exigences de qualité et de performance plus élevées. En n'intégrant pas d'exigences de performance à leurs devis, les municipalités nivellent vers le bas.

ÉEQ est favorable à la mesure 11a proposée par la CMM afin de reconnaître et soutenir la performance exceptionnelle atteinte par certains centres de tri. Cette mesure pourrait cependant prévoir également des exigences portant sur le contrôle de la qualité des matières acheminées au centre de tri (i.e. la réduction de la contamination), des exigences de taux de capture en centre de tri (i.e. la réduction de perte de matières aux rejets ou dans les ballots d'autres matières), des exigences quant à l'acheminement vers des recycleurs pour les matières vendues par les centres de tri, imposer la traçabilité qui en découle et rendre publics les bilans de masse. ÉEQ insiste cependant sur l'importance d'intégrer les parties concernées, notamment les associations d'entreprises comme Réseau environnement et le CETEQ et leurs membres, afin de s'assurer d'établir des critères de performance à la fois ambitieux et réalistes.

2.2. Commentaire relatif à la mesure proposée no 11B d'« inclure à la réglementation municipale l'obligation de prévoir des espaces dédiés nécessaires et suffisants afin de permettre le recyclage des matières recyclables et organiques dans tout nouvel immeuble de plus de huit logements »

Selon nous, il s'agit d'une mesure structurante pour améliorer le bilan de la collecte sélective. La desserte des immeubles multilogements par la collecte sélective municipale pose des défis particuliers. Le manque d'espace tant dans les logements que dans les espaces communs pour accueillir les équipements individuels et collectifs est un problème régulièrement identifié. C'est sans surprise que l'on constate que la collecte sélective est moins performante dans les multilogements, où l'on trouve des taux de récupération parfois deux fois moindre que dans les habitations unifamiliales.

Il existe diverses approches logistiques pour accroître la participation des résidents et le taux de récupération des édifices multilogements : fermeture ou adaptation de chutes à déchets, fourniture de bacs ou de sacs de transition pour l'intérieur des logements, installation de conteneurs semi-enfouis, etc. ÉEQ sera heureux de partager son expertise concernant la desserte des multilogements avec la CMM.

2.3. Commentaire relatif à la mesure proposée no 29 d'« assurer un meilleur contrôle des matières déposées dans les bacs de récupération. »

Après des années à inciter les citoyens à la participation, l'emphase doit être mise sur la réduction de la contamination présente dans les bacs de récupération. Au Québec, on retrouve en moyenne 13 % de matières non visées dans les bacs, dont 10 % de contamination. Cette contamination génère un surcroît de gaz à effet de serre, dégrade la qualité de la matière récupérée et, dans certains cas, pose une menace à la santé et la sécurité des trieurs en centre de tri (par exemple, des bonbonnes de gaz propane et des seringues sont retrouvées régulièrement dans les bacs), tout en entraînant des coûts inutiles pour les collecteurs et les centres de tri. Rappelons que des études ont estimé que ces coûts représentent jusqu'à 20 % des coûts de la collecte sélective, soit près de 30 millions de dollars par année. Cette facture est assumée à parts égales par les municipalités et les entreprises contributrices représentées par ÉEQ.

C'est pourquoi ÉEO a initié un projet-pilote en collaboration avec ses partenaires municipaux de la Régie de la Mauricie, du Groupe RCM et de RECYC-QUÉBEC afin de mesurer l'efficacité de diverses approches d'éducation des citoyens pour réduire la contamination dans les bacs de récupération. Les résultats de ce projet-pilote seront connus à l'automne et les recommandations quant aux meilleures pratiques à adopter seront partagées avec nos partenaires municipaux.

ÉEO souligne donc la pertinence de la mesure 29 proposée par la CMM et offre son support pour l'élaboration et le déploiement des mesures de contrôle sur son territoire.



3. Commentaires relatifs aux positions politiques prises par la CMM dans le cadre de la révision de son PMGMR

Dans le projet de révision de son PMGMR, la CMM s'est prononcée également sur des enjeux et des mesures ne relevant pas de sa compétence, mais de celle du gouvernement du Québec. Bien que ces prises de position sortent du cadre d'un PGMR tel que prescrit par la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE), ÉEQ profite de cette occasion pour partager sa position sur les souhaits exprimés par la CMM.

3.1. Commentaire relatif au souhait exprimé par la CMM que « le gouvernement du Québec adopte un règlement pour réduire l'utilisation de contenants, emballages et imprimés et interdire certains matériaux »

L'enjeu du suremballage et de l'utilisation de matériaux présentant un meilleur bilan environnemental est une priorité d'intervention pour ÉEQ et ce, depuis de nombreuses années. À cet effet, la direction de l'Écoconception et de l'économie circulaire travaille à accompagner les entreprises contributrices afin de prendre les bonnes décisions en ce sens. Au fil des années, plusieurs entreprises se sont ainsi assurées de faire le bon choix, en se basant sur des données scientifiques probantes.

À cet égard, il est important de rappeler que la perception du public peut s'avérer trompeuse. Par exemple, la vigilance exprimée par la CMM quant aux emballages dégradables est pertinente. En effet, certains pourraient croire à priori que ces emballages sont préférables, alors que dans plusieurs cas ils présentent un bilan environnemental plus négatif et peuvent entraver le recyclage d'autres emballages.

Par ailleurs, certains emballages sont perçus comme étant « non recyclables », alors que dans les faits, ils sont seulement non recyclés. L'évolution récente des technologies de tri (déploiement des trieurs optiques, tri robotisé, intelligence artificielle, etc.) permet de faire un tri encore plus précis des matières et de fournir de nouveaux marchés de matières recyclables. De plus, l'émergence d'entreprises spécialisées en recyclage moléculaire, dont on trouve des fleurons sur le territoire de la CMM, offre de nouveaux débouchés pour plusieurs matières, dont le polystyrène. La prudence est donc de mise avant de restreindre ou de bannir l'utilisation de certains emballages.

Notons enfin que les mesures adoptées localement entraînent une confusion chez les citoyens. Ils pourraient ne pas comprendre pourquoi on l'incite à poser tel geste dans la municipalité A où il habite, mais pas dans la municipalité B où il travaille. Nous saluons le fait que la CMM s'en remette aux autorités compétentes du gouvernement du Québec pour prendre les décisions quant aux contenants, emballages et imprimés mis en marchés au Québec.

3.2. Commentaire relatif au souhait exprimé par la CMM que « le gouvernement du Québec adopte, dans une perspective de responsabilité élargie des producteurs, un cadre réglementaire afin de mettre en place l'écoconception des contenants, emballages, imprimés et autres produits de courte vie et à usage unique »

La LQE prévoit déjà, à l'article 53.31.14, que le Tarif adopté annuellement par ÉEQ doit « responsabiliser les différentes catégories de personnes assujetties quant aux conséquences environnementales des produits qu'elles fabriquent, mettent en marché, distribuent ou commercialisent ; ou des matières qu'elles génèrent autrement. Entre autres, il est pris en considération le contenu de matières recyclées, la nature des matériaux utilisés, le volume de matières résiduelles produites ainsi que leur possibilité de récupération, de recyclage ou de valorisation. ». Ainsi, conformément à la LQE, le Tarif de ÉEQ est conçu de manière à encourager la réduction à la source, la diminution du suremballage, le choix d'emballage plus recyclable ou encore l'utilisation de contenu recyclé. Par exemple, le Tarif de ÉEQ applique des taux fortement distinctifs entre des emballages en PET (la plupart des bouteilles de jus) et les emballages en polystyrène, ces derniers étant actuellement moins récupérés et recyclés. De plus, ÉEQ a été le premier organisme de responsabilité élargie des producteurs au monde à encourager le contenu recyclé en intégrant un crédit à cet effet dans son Tarif.

Soulignons au passage que les municipalités, en tant qu'acheteurs institutionnels de premier plan, ont un levier important pour influencer les décisions prises par les producteurs quant aux contenants, emballages et imprimés mis sur le marché, notamment en privilégiant les produits moins emballés ou encore en optant pour des produits à contenu recyclé (papeterie contenant de la fibre recyclée, mobilier urbain avec du plastique ou du verre recyclé, fondations de routes ou trottoirs contenant du verre recyclé, etc.)

Par ailleurs, ÉEQ reconnaît son rôle d'optimisateur en amont de la chaîne de valeur. OptimEco est une des initiatives par laquelle ÉEQ appuie les entreprises dans la conception de leurs emballages et de leurs imprimés.



OptimEco offre de l'information factuelle sur l'optimisation des emballages, un programme de formation et d'accompagnement ainsi qu'un grand nombre d'outils pour soutenir les entreprises dans la mise en place d'une démarche d'écoconception. Depuis 2010, par l'intermédiaire de ÉEQ, les producteurs ont contribué à hauteur de près de 35 millions de dollars à l'optimisation, dont 10 millions pour les seules deux dernières années. Ainsi, comme le souhaite la CMM, on constate déjà que « les sommes collectées dépassent le total des sommes remboursées aux municipalités. »

Enfin, ÉEQ reconnaît que les entreprises contributrices peuvent jouer un plus grand rôle dans la chaîne de valeur de la collecte sélective. Toutefois, il revient au citoyen de poser le bon geste de récupérer les contenants, emballages et imprimés. Ainsi, ÉEQ est en désaccord avec la proposition de la CMM que les entreprises paient pour la filière de l'élimination.

3.3. Commentaire relatif au souhait exprimé par la CMM que « le gouvernement du Québec implante les mesures de réduction et de recyclabilité des plastiques »

Les enjeux soulevés par les plastiques suscitent, à juste titre, une mobilisation mondiale sans précédent autour de la réduction des impacts des matières résiduelles. On pense ainsi à la Charte sur les plastiques dans les océans, adoptée par le Canada, la France, l'Union européenne et trois autres membres du G7 lors du sommet qui s'est déroulé au Canada, en juin 2018, aux initiatives de la fondation Ellen MacArthur ou encore à la Stratégie sur les plastiques à usage unique de la Commission européenne.

Pour sa part, ÉEQ a organisé avec son vis-à-vis français Citeo, le forum *Solutions plastiques*. Cet événement qui s'est tenu à Paris en février dernier a permis à 13 entreprises et start-up internationales de rencontrer pendant deux jours des entreprises contributrices, des investisseurs et des recycleurs pour échanger sur les

occasions de développement de nouvelles technologies de recyclage des plastiques. Plus de 325 personnes provenant de 20 pays ont participé au Forum.

De plus, ÉEQ s'implique activement dans diverses initiatives touchant les plastiques, notamment les travaux du Conseil canadien des ministres de l'environnement ou encore les activités du Conseil national zéro déchet.

ÉEQ réitère sa disponibilité à partager son expertise en matière d'emballages plastiques et de travailler de concert avec les intervenants de l'ensemble de la chaîne de valeur.

3.4. Commentaire relatif au souhait exprimé par la CMM que « le gouvernement du Québec modernise le système de consigne afin d'améliorer les performances environnementales de recyclage »

D'emblée, soulignons que nous partageons l'objectif énoncé par la CMM, à savoir que « Dans une perspective d'économie circulaire, un verre recyclé de meilleure qualité pourrait certainement trouver preneur auprès des fabricants de verre du Québec. » C'est d'ailleurs ce à quoi ÉEQ travaille avec les investissements de plus de 12 millions de dollars dans le plan Verre l'innovation.

D'ailleurs, avant la crise du verre de 2013, une partie du verre récupéré au Québec par la collecte sélective était acheminée au débouché de la refonte. C'est encore le cas à plusieurs endroits en Amérique du Nord, où l'on trouve des conditionneurs de verre qui alimentent des verriers à partir du verre de la collecte sélective pêle-mêle (New Jersey, Illinois, Pennsylvanie). Le rapport du plan Verre l'innovation montre qu'il sera possible d'alimenter le marché de la bouteille à partir du verre de la collecte sélective. ÉEQ continuera à travailler en ce sens pour faire en sorte que tout le verre récupéré au Québec par la collecte sélective – à hauteur de 77 % – soit trié adéquatement et acheminé à un des multiples débouchés existants, dont celui de la refonte.

Rappelons au passage que la fonction même d'un centre de tri est, justement, de trier les matières qui lui sont acheminées. La dernière caractérisation à l'entrée des centres de tri réalisée par ÉEQ et RECYC-QUÉBEC identifie pas moins de 63 matières différentes et l'on pourrait faire une segmentation encore plus fine. Les matières arrivent ainsi mélangées en centre de tri, qui a pour tâche de les séparer. Le verre ne contamine donc pas plus les autres matières que les canettes d'aluminium ne contaminent le papier, que les bouteilles de jus ne contaminent le journal, que ce dernier ne contamine le carton

ondulé, etc. Un centre de tri équipé adéquatement, comme on en retrouve maintenant plusieurs au Québec, arrive à trier précisément ces matières.

Notons également que, même s'ils devaient être consignés un jour, les contenants de verre se trouveraient toujours en partie dans le bac bleu. C'est ce que nous démontre notamment l'expérience ontarienne, ou encore la consigne au Québec sur les bouteilles de verre, les canettes d'aluminium et les bouteilles de PET consignées. Avec une quantité moindre aux centres de tri, il serait difficile de mettre en place des solutions efficaces et de soutenir les marchés à la sortie des centres de tri.

Enfin, rappelons que le règlement sur le Régime de compensation fait assumer 50% des coûts des matières non visées (comme les contenants consignés) par les municipalités. Les contenants de verre consignés demeurant dans le bac après l'imposition d'une éventuelle consigne entraîneraient donc une augmentation de coût tant pour les entreprises contributrices que pour les municipalités.

Ainsi, ÉEQ est défavorable à l'élargissement du système de consigne, qui viendrait fragiliser encore davantage le système de collecte sélective, qui doit plus que jamais être optimisé.

3.5. Commentaire relatif au souhait exprimé par la CMM que « le gouvernement du Québec adopte un cadre réglementaire rendant obligatoire un mode de contrôle des matières sortant des centres de tri »

De nombreux organismes partenaires de ÉEQ qui gèrent la REP en Europe – Citeo en France, Fost Plus en Belgique, Ecoembes en Espagne, etc. – évoluent dans un cadre où les standards de performance sont beaucoup plus élevés pour le tri des matières. Parmi ces critères, on trouve notamment le contrôle de la qualité des matières acheminées au centre de tri, des taux de capture minimaux en centre de tri, des seuils de qualité minimaux pour la matière triée ; ainsi que des exigences d'acheminement aux recycleurs pour les matières vendues par les centres de tri, la traçabilité tout au long de la chaîne et la transparence des résultats. Ces exigences contribuent à ce que 95 % des matières récupérées soient effectivement recyclées en sol européen.

ÉEQ voit donc d'un bon œil la réflexion qui s'amorce avec ses partenaires gouvernementaux et municipaux sur l'intégration des critères de performance à même le cadre réglementaire du Régime de compensation. ÉEQ sera heureux de partager son expertise avec le gouvernement du Québec lors de sa réflexion sur la question. Rappelons

par ailleurs l'importance d'impliquer dès le début de cette démarche les entreprises et organismes qui fournissent actuellement les services de collecte et de tri des matières recyclables, notamment par le biais des associations comme le CETEQ et Réseau environnement, afin de s'assurer que les exigences proposées soient à la fois ambitieuses et réalistes. Également, les conditionneurs et recycleurs québécois devront être mis à contribution pour évaluer les seuils de qualité critiques qui leur permettront de s'approvisionner encore davantage auprès de la collecte sélective municipale.

3.6. Commentaire relatif au souhait exprimé par la CMM que « le gouvernement du Québec (MELCC et Recyc-Québec), ainsi que Éco Entreprises Québec, intensifient les activités d'information, de sensibilisation et d'éducation auprès de la population »

Les activités d'information, de sensibilisation et d'éducation (ISÉ) sont effectivement essentielles à la bonne marche du système. Tel que mentionné précédemment, l'emphase doit être mise sur la réduction de la contamination présente dans les bacs de récupération par des initiatives de sensibilisation et d'éducation sur le terrain.

Par ailleurs, le manque d'harmonisation des consignes de tri et, conséquemment, des informations relayées entretiennent une certaine confusion chez le citoyen. Cette dernière constitue un frein à l'augmentation des quantités récupérées et à la réduction de la contamination dans les bacs. Afin d'éliminer cette confusion et de faciliter les efforts d'ISÉ des municipalités, tout en permettant de réaliser des campagnes à l'échelle supra-municipale, l'harmonisation des listes de matières acceptées dans la collecte sélective pourrait être réalisée à l'échelle de la CMM.

Dans le cadre actuel du Régime de compensation, le leadership en matière d'ISÉ revient à la société d'État. Nous offrons notre collaboration à RECYC-QUÉBEC et à nos partenaires municipaux pour identifier les priorités, harmoniser les messages et faire la diffusion des messages d'ISÉ qui seront identifiés.

Conclusion

Le contexte actuel constitue une opportunité de revoir le modèle de la collecte sélective. ÉEQ et les entreprises qu'il représente entendent jouer un rôle très actif dans un partenariat renouvelé avec la CMM et ses autres partenaires municipaux. C'est avec une approche concertée que nous réussirons cet ambitieux projet de moderniser notre système de collecte sélective et de faire du Québec un modèle à suivre dans toute l'Amérique du Nord.